

DEPARTEMENT DU RHÔNE



COMMUNE DE CONDRIEU

ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE ZONAGE

PLUVIAL DE LA COMMUNE DE CONDRIEU

Arrêté 2016-248 de mise à l'enquête du 12 octobre 2016

De Madame le Maire de CONDRIEU

Enquête du 7 Novembre au 9 Décembre 2016

CONCLUSIONS MOTIVEES

Yves DUPRE la TOUR

Commissaire enquêteur – Rhône

Enquête publique n°E16000249/69 sur le zonage pluvial de CONDRIEU (Rhône)
du 7 novembre au 9 Décembre 2016

AVIS MOTIVE SUR LE PROJET DE ZONAGE PLUVIAL DE LA COMMUNE DE CONDRIEU.

Le projet de zonage pluvial a été adopté en conseil municipal de CONDRIEU au cours de la séance du 21 Septembre 2016.

L'arrêté municipal n°248 du 12 octobre 2016 a lancé la procédure de l'enquête publique.

Après avoir conduit et clôturé l'enquête publique sur le projet de zonage pluvial de la commune de CONDRIEU, j'estime que cette enquête s'est déroulée dans des conditions normales :

L'information du public par affichage dans la commune sur 10 panneaux municipaux, par insertions légales dans la presse et par les autres moyens de communication disponibles a été bien effectuée.

Toute personne qui a souhaité prendre contact par courrier, par inscription sur le registre ou par visite au cours des 5 permanences, dont une le samedi, a pu le faire pendant la période de l'enquête.

AVIS SUR LE PROJET GLOBAL DE ZONAGE PLUVIAL

Vu le code général des collectivités locales, notamment l'article L2224-10, dans le cadre de la révision du PLU et du PPRNi, il convient d'établir les zones et les préconisations applicables à celles-ci en matière de gestion des eaux pluviales.

Le **plan de zonage pluvial** sera comme le PLU en cohérence avec :

Le SCOT, Schéma de Cohérence Territoriale des Rives du Rhône de 2012

La charte du Parc Naturel Régional du Pilat (25 Octobre 2012)

Le Schéma de secteur de la côtière Rhodanienne

Le SDAGE Rhône Méditerranée en vigueur depuis le 17 Déc 2009

Le PPRI : Le risque inondation fait l'objet de la cartographie réglementaire du PPRI de 1997, la révision du PPRI a été lancée en 2014 et fait l'objet d'une enquête publique en cours, le nouveau zonage favorisera la construction dans certains secteurs comme « les mariniers ».

La procédure n'est pas soumise à évaluation environnementale, conformément à la décision de la mission régionale d'autorité environnementale Auvergne-Rhône-Alpes du 26 Octobre 2016.

Le Dossier soumis à enquête publique comporte l'état des lieux des infrastructures pluviale ,la justification du zonage et le plan correspondant.

L'analyse des écoulements sur l'état existant et l'état futur dans les zones à enjeux a permis au cabinet SEDic de proposer un zonage des eaux pluvial au sens de l'article L2224-10 du code général des collectivités locales

Je considère que le dossier est complet, compréhensible et que les propositions d'amélioration sont pertinentes .

AVIS SUR LES OBSERVATIONS RECUEILLIES :

Une seule famille s'est manifestée durant les 5 permanences communes à celles de l'enquête du PLU.

Les propriétaires de la maison « Vauvignères » chemin de Vernon ont attiré l'attention sur les risques de débordement du ruisseau de la Caille et son absence sur le plan de zonage pluvial.

La commune a pris en compte ces remarques pour la rédaction définitive du zonage pluvial.

Le zonage pluvial sera modifié pour compléter le tracé du ravin jusqu'à l'Arbuel avec report de sa section, une analyse hydrologique sera faite pour comparer le débit du bassin versant par rapport à la capacité du collecteur .

L'entretien du fossé et du bassin associé reste à la charge de son propriétaire, la commune assurera la vérification de l'encombrement du collecteur et son nettoyage.

AVIS SUR LES PROPOSITIONS D'AMELIORATION DANS LE DOSSIER :

Le ruisseau de la Patrouilleuse

En réponse à la question du commissaire enquêteur, le maitre d'ouvrage s'est engagé à réaliser les préconisations d'entretien mais estime ne pas avoir les moyens financiers de réaliser les travaux de raccordement.

De notre point de vue, ces travaux devront être réalisés le plus tôt possible dans le cadre de l'intercommunalité.

En conséquence, **j'émet un avis favorable au projet de zonage pluvial de CONDRIEU**

assorti d'une recommandation concernant la Patrouilleuse :

Réaliser les travaux d'entretien au plus tôt et engager l'étude concernant la déconnexion.

Fait à St Cyr le 5 Janvier 2017

Yves DUPRE la TOUR



Commissaire enquêteur